



2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) GOP 1M0

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE**

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 6 mai 2024, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis
Siège #2 - Monsieur Jacques Pepin
Siège #3 - Monsieur Éric Morissette
Siège #4 - Madame Nadia Hébert
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon
Siège #6 - Madame Claudia Quirion

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. M. Karl Peguy Saint-Fort, directeur général et greffier-trésorier, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit **RÉSOLUTION: 2024-05-185 / PAIEMENT FRAIS BIBLIO MATHIAS CORRIVEAU**

CONSIDÉRANT la résolution 2024-03-84 adoptée par le conseil municipal en séance ordinaire du 4 mars 2024 ordonnant la réouverture de la bibliothèque municipale pour la période allant du 04 au 14 mars 2024;

CONSIDÉRANT la démission de l'employé #036;

CONSIDÉRANT les recommandations de la direction du Réseau Bibliothèque des Trois (3) Rivières;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour le conseil municipal de s'assurer de la permanence de fonctionnement de la bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Mathias Corriveau a été retenu et a suivi une formation par le Réseau Bibliothèque des Trois (3) Rivières;

CONSIDÉRANT les 10 heures fournies par Mathias Corriveau du lundi 19 au 23 avril 2024;

En Conséquence, sur proposition de la conseillère Nadia Hébert et appuyé par le conseiller Éric Morissette et résolu:

- **QUE** soit accordé à Mathias Corriveau une compensation d'une carte cadeau prépayée d'un montant de **155\$ pour les 10 heures fournies.**

Adopté à l'unanimité.

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce **7 mai 2024.**

Signé _____

Karl Péguy Saint-Fort
Directeur général et greffier-trésorier

